VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS



P.V DU CONSEIL MUNICIPAL 16 Novembre 2015

Sur convocation de M. le Maire en date du 6 novembre 2015, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 16 novembre 2015.

ETAIENT PRESENTS: M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme BORDES Mireille, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme CONTIE Joëlle (mandataire M. ROUSSARIE), M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard, Mme DERAMCHI Claude, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique, M. CROUZAL François, Mme ROUFFINEAU Nicole (mandataire M. CAPOT), M. BELLEBNA Mustapha, Mme EMPINET-MERPILLAT Nadine, M. MARTINEAU Jean-François (mandataire M. BARBARY), Mme ROBIN-SACRE, Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme Myriam HUSSON, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François (mandataire Mme GAYET), Mme GAYET Nadine, M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe (mandataire M. SCHRICKE), Mme COFFINET-OTHON Annick (mandataire Mme WITTLING)), M. SAUGER Jacques.

<u>ASSISTAIENT</u>: MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 dans un contexte particulier puisque notre pays est en deuil, un deuil national de 3 jours et va proposer d'observer une minute de silence.

L'ordre du jour de ce soir sera donc légèrement modifié puisque après la minute de silence, M. le Maire permettra à chaque groupe ou chaque élu qui le souhaitera de s'exprimer.

Il dit avoir procédé ce matin devant la Mairie, à la minute de silence qui était proposée par le Chef de l'Etat, précise qu'il est allé également dans les 2 écoles élémentaires E. Le Roy et L. Pergaud et fait la déclaration suivante :

« Nous sommes tous sous l'emprise du choc ; c'est un acte de barbarie, de folie qui a été commis envers notre peuple : 129 morts. Nos premières pensées vont vers ces malheureuses victimes mais je ne veux pas oublier non plus les 350 blessés dont certains sont dans un état très grave. Nous avons bien sur une pensée pour elles mais aussi pour leurs familles. Je crois que nous sommes aussi dans un moment d'unité

nationale; nos parlementaires ont montré l'exemple cet après midi. Ce qui doit nous réunir surtout ce sont les valeurs de la République laïque. Notre belle devise dit l'essentiel «Liberté, Egalité, Fraternité ». Ce qui est émouvant aussi, c'est de voir la réaction de nos amis de par le monde, de voir que dans beaucoup de grandes villes les couleurs tricolores ont été apposées. C'est dire le rayonnement de la culture de notre pays. Chacun sait que la France est le pays des droits de l'Homme, le monde entier le sait. Nous sommes tous issus de la révolution française, nous sommes le pays des lumières, le pays de la liberté, le pays ou on dépasse nos diversités et c'est ce qui fait notre identité.

M. le Maire demande aux personnes de se lever pour honorer les malheureuses victimes du 13 novembre et remercie aussi l'important travail de la police, de l'armée et des secours.

Minute de silence.

Avant de donner la parole, il désigne Myriam HUSSON, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance et demande s'îl y a des observations sur le dernier P.V. Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

La parole est à M. CAPOT qui donne lecture de la déclaration des élus communistes et républicains :

Les élus communistes et républicains partagent la tristesse profonde, l'émotion de notre peuple face à l'horreur, à la vague monstrueuse d'attentats qui a frappé notre pays.

Ils expriment leurs condoléances aux familles des victimes, à leurs proches, et expriment leur solidarité totale aux blessés, aux familles touchées.

Ils saluent la mobilisation et le travail admirables réalisés par les agents des services publics de sécurité, de secours et de santé, à l'occasion de ces évènements dramatiques.

L'urgence est maintenant que toutes les dispositions soient prises pour assurer dans les jours qui viennent la sécurité du peuple de France, d'empêcher que de tels actes puissent se reproduire. L'état d'urgence est décrété dans le pays.

La France est meurtrie. Elle est en deuil. Notre jeunesse a été particulièrement touchée. Après les attentats de janvier, un pallier a été franchi et notre peuple subit une nouvelle épreuve.

Les moments présents sont au recueillement. Les élus communistes et républicains sont pleinement impliqués pour que s'exprime la solidarité de leurs concitoyens, pour que des moments collectifs propices à la compassion, à l'échange, au partage, à l'écoute soient institués.

Ils appellent à rejeter absolument tout amalgame et toutes discriminations, à ne pas « désigner » une partie de la population française. Ce serait tomber dans le piège tendu par les terroristes.

Ceux-ci ont pris pour cible, par leurs actes odieux, les valeurs fondamentales de notre pays et de notre République, la liberté, l'égalité, la fraternité, tout ce qui permet de vivre ensemble et fait société.

Plus que jamais, nous devons défendre ces valeurs et les faire vivre. Les premiers hommages populaires vont dans ce sens. Il faut tout faire pour renforcer ce mouvement d'humanité, face aux appels à la stigmatisation qui déshonorent leurs auteurs et qui sont sources de danger pour la collectivité.

D'ores et déjà, les élus communistes et républicains s'engagent à plein, au plus près de leurs concitoyens, des agents publics territoriaux, au coeur des quartiers, de la vie associative, avec toutes les forces vives, avec les cultes, pour une mobilisation de toutes et de tous contre toutes les manifestations de haine et de racisme, contre l'intolérance, contre toutes les divisions, contre l'exclusion.

Dans ces événements, ils affirment que sécurité et démocratie vont de pair, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de sécurité en affaiblissant la démocratie. De même, il ne peut y avoir de cohésion nationale sans cohésion sociale.

Dans ce combat contre l'obscurantisme et les forces de haine, ils poursuivront leur action pour que chacun puisse trouver sa place au sein d'une société solidaire. Ils défendront les services publics, conditions de liberté, d'égalité et de démocratie.

Il est enfin vital que le combat pour la paix prenne une nouvelle dimension dans notre pays.

Les élus communistes et républicains se prononcent pour sortir des logiques de guerre et pour un changement radical des objectifs de l'action internationale de la France, en particulier au Moyen Orient.

Vaincre Daesh suppose absolument une nouvelle manière de répondre à la situation de chaos et de guerre qui règne dans cette partie du monde, et rend indispensable la mobilisation d'une coalition internationale avec l'ensemble des acteurs susceptibles de combattre l'« Etat Islamique » et permettant de trouver des solutions politiques, de construire la paix.

Il est également impératif de mieux contrôler et de diminuer le commerce des armes. Dans ces jours de deuil, la campagne électorale est suspendue. Les élections régionales sont maintenues aux dates prévues. Il restera peu de temps pour permettre l'expression du débat démocratique. C'est pourquoi nous demandons que les conditions d'exercice de la citoyenneté soient garanties dans cette période, en particulier dans les médias.

Le congrès des maires est reporté au mois de mai 2016. Un rassemblement exceptionnel des maires est organisé mercredi 18 novembre au palais des congrès porte Maillot de 10h à 13h30. Nous appelons les maires communistes et républicains à y participer et d'y porter leurs réflexions et expériences dans ces moments tragiques pour notre pays.

M. le Maire le remercie et avant de donner la parole à M. BELLEBNA, tient à saluer la délégation du Conseil Municipal d'Enfants et ses animateurs, présents ce soir.

En réponse à cet acte ignoble, Mustapha BELLEBNA, au nom des élus socialistes et Apparentés, fait part du communiqué de presse émanant du Parti socialiste national ce samedi 14 novembre :

La France est de nouveau frappée par l'horreur.

Aucun mot ne suffit à exprimer l'émotion du Parti socialiste, et de l'ensemble des Français, dans ce moment dramatique.

Nos pensées sont tournées vers les victimes, leurs familles et vers tous nos concitoyens. C'est notre communauté nationale, c'est la République, c'est la France qui est ce soir la cible de ces actes terroristes.

Les socialistes s'associent au message fort délivré par le Président de la République, et aux décisions prises pour répondre à ces attaques.

A notre tour, nous appelons à l'unité et suspendons la campagne électorale. Nous renouvelons notre pleine confiance dans l'engagement des forces de sécurité pour faire face à ces événements

M. le Maire salue les lycées périgourdins qui, ce matin, ont manifesté spontanément et massivement dans les rues de Périgueux. Leur engagement prouve que notre jeunesse

qui a été visée dans la nuit de vendredi à samedi, a bien compris l'enjeu de cette guerre et qu'elle a réagi pour défendre notre art de vivre.

Comme beaucoup il a écouté le discours du Président de la République, discours fort duquel il a retenu particulièrement 2 phrases : la première « la France n'est pas engagée dans une guerre de civilisation car les assassins de l'état islamique n'en ont aucune » et la seconde « le terrorisme ne détruira pas la République car c'est la République qui le détruira ».

Il donne la parole à M. CORTEZ : les élus Europe Ecologie les Verts s'associent bien sûr aux pensées qui ont été déclinées.

M. SCHRICKE: En tant que liste citoyenne, nous déplorons ces attaques terroristes malheureusement prévisibles. Notre entière compassion va vers les victimes, les blessés et leurs familles. Nous saluons tout ce qui sera fait pour:

- la cohésion nationale,
- la sûreté de l'Etat.
- la sécurité de nos concitoyens

Notre souhait c'est que notre pays sorte grandi de cette épreuve.

M. BARBARY: Particulièrement un point précis qui nous tracasse à tous. Le Président a dit cet après midi que la peur était une chose normale, c'est même parfois une chose utile parce qu'elle signale le danger. Par contre si par malheur elle faisait le lit de la xénophobie et de l'exclusion et que certaines organisations sociales on va dire de façon générale, se saisissaient de ces facteurs pour porter atteinte aux valeurs de la République, elles feraient le lit en même temps de ceux qui ont attaqué. C'est pour ça que l'appel à l'unité que nous lançons tous, ici et ailleurs, est tout à fait décisif et important, mais soyons vigilants parce que le risque existe d'une perversion de la peur.

Mme BORDES: Je ne remets absolument pas en cause tout ce qui a été dit, au contraire je le partage et je pense effectivement Patrick comme Mustapha, que nous sommes dans un moment où l'unité sera importante. Je voudrais juste vous faire part d'une réaction tout à fait personnelle, en tant qu'adjointe chargée de la politique de la ville. J'ai fait comme vous, j'ai regardé la télévision : c'est dans nos quartiers qu'on est allé chercher nos enfants, nos enfants de la République, nos enfants qui sont allés à l'école de la République, pas ailleurs. Alors peut-être qu'aujourd'hui, on va enfin se poser la question, lorsqu'on est dans la détresse, lorsqu'on est dans la précarité, lorsqu'on est dans la difficulté, est-ce que les parents sont encore dans la capacité de faire ce qu'on attend d'eux? Est-ce que nous, nous n'avons pas un rôle à jouer et lorsque nous parlons de politique de la ville, est-ce que ce n'est pas un peu plus important que lorsqu'on parle d'autre chose ? Je ne fais pas de ségrégation dans mes propos, je dis simplement qu'on a un rôle. Le chef d'Etat, nos députés, nos parlementaires, étaient tous réunis aujourd'hui pour parler de problèmes qui les concernent, qui sont des problèmes d'état. Nous aussi nous sommes réunis, nous sommes réunis dans une commune pour parler de nos compétences et la politique de la ville c'est une compétence communale.

M. le Maire ajoute : avec l'aide de l'Etat, l'aide de l'Europe, l'aide du Département et du Grand Périgueux aussi, mais effectivement nous devons être acteurs et vigilants.

La parole est ensuite donnée par Monsieur le Maire à Mustapha BELLEBNA.

Merci Monsieur le Maire, d'avoir bien voulu accorder ces instants à quelqu'un qui vit depuis des décennies dans ce pays. Je tenais simplement à dire que :

Notre pays vit des heures sombres avec ce crime odieux qui a frappé l'ensemble de notre jeunesse et ce sans distinction. Nous sommes face à l'irrationnel et c'est tout l'avenir de notre société qui se joue en ces instants.

La France n'est pas une nation comme les autres. C'est une société libre, mélangée, métissée, ouverte, accueillante, tolérante. Elle se distingue par cette spécificité, ce qui la rend unique au monde pour son humanisme et sa démocratie. Elle est prise pour cible pour ce qu'elle représente.

Les actes odieux de ce vendredi 13 qui ont touché douloureusement de nombreuses familles sont là pour diviser notre nation, qui reste malgré les difficultés unie. Il est fait usage de la terreur et de la panique sur un peuple de France qui a un lien social fort. Aussi, face à cette situation, notre pays ne gagnera que si nous ne sacrifions pas ce que nous sommes. La solution n'est pas simple et chacun y va de sa proposition.

Il faut avant tout résister à l'évènement car les attaques que nous avons connues relèvent de l'idéologie. Elles n'ont rien à voir avec la religion, rien à voir avec la culture ou avec une quelconque civilisation. Il s'agit, répétons-le, de la mise en œuvre d'une idéologie et non d'un clash de civilisations.

Pour le vivre ensemble, cher à nos yeux, il y a surtout besoin de sens avec la République comme seule règle.

Je vous remercie pour votre écoute

M. le Maire : Vous avez raison de le dire : ne pas sacrifier ce que nous sommes. Je l'ai dit tout à l'heure nous sommes les héritiers de la révolution française, nos sommes les porteurs des droits de l'homme. Il ne faut pas renier ce que nous sommes. Nous devons sûrement déranger certains qui ne se reconnaissent pas dans notre façon de vivre et dans nos valeurs mais nous devons continuer à porter cela, le monde nous y encourage et nous soutient. Nous sommes dans l'émotion mais nous sommes aussi dans la raison.

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour et précise qu'en fin de séance il répondra à une question qui lui a été posée par M. SCHRICKE et donnera la parole à M. CORTEZ qui a demandé à intervenir sur la COP 21.

Il présente le premier point :

OUVERTURE D'UN RELAIS POSTE URBAIN AU BOURG DE COULOUNIEIX.

Extrait de la délibération :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2015, mettant fin à la convention de prestation de service Poste – Ville de Coulounieix-Chamiers pour le fonctionnement d'une Agence Postale Communale,

Considérant la proposition de La Poste pour favoriser le maintien du service postal sur le territoire du bourg de Coulounieix au moyen d'un Relais Poste Urbain,

Des recherches ont été engagées avec La Poste pour d'autres formes de présences postales et maintenir le service postal sur le territoire du bourg de Coulounieix.

Ces démarches ont permis de faire émerger une proposition concrète pour l'ouverture d'un Relais Poste Urbain au bourg de Coulounieix dans le cadre d'un partenariat entre La Poste et un commerce du bourg de Coulounieix.

Ce partenariat permettrait de transférer une partie importante des activités de l'Agence Postale Communale auprès d'un commerce du bourg sous forme d'un Relais Poste Urbain qui rendrait les services suivants :

- Vente de timbres-poste à usage courant,
- Vente d'enveloppes et Prêts à Poster,
- Fourniture d'autres produits Courrier / Colis sur commande,
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée),
- Retrait des lettres et colis en instance hors Poste Restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost,
- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêts à Poster de réexpédition.

Les horaires d'ouverture seront définis avec le commerçant lors de la signature de la convention et seront communiqués par voie de presse aux clients.

M. le Maire ajoute qu'il a rencontré ce jour, le commerçant qui lui a confirmé que le protocole d'accord était signé et que ce service pouvait démarrer au 1^{er} décembre 2015.

M. SCHRICKE: Au niveau de la communication, compte tenu que tous les clients de la Poste ne lisent pas la presse, nous souhaitons que cette information soit faite par la Poste elle-même, par flyers distribués par les facteurs pour que la communication soit généralisée.

Concernant ce partenariat, nous nous félicitons de sa mise en place mais nous regrettons que cette opération n'ait pas été anticipée et communiquée bien en amont à la population par le bulletin « ma Ville ». Ceci aurait peut-être évité une pétition de 573 signatures et un refus d'écoute lors du dernier conseil municipal.

Enfin, nous voulons connaître la nature des démarches qui sont à réaliser par la commune d'autant que ce partenariat bipartite concerne la Poste et le commerçant. Est-ce que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit quelque chose dans ce cas de figure ? Nous prenons acte de ce partenariat.

M. le Maire lui répond : Il s'agit des démarches réglementaires. On est dans un cadre légal, c'est un relais poste urbain qui rentre tout à fait dans la légalité et qui respecte le C.G.C.T. Les démarches consistent au déplacement de la boîte aux lettres, ce qui ne nous coûtera rien. Je rappelle que les facteurs sont à disposition pour tout ce qui est opérations bancaires comme auparavant. Vous n'avez pas voulu voter la dernière fois, ce que je regrette d'ailleurs car c'est un non sens. Vous nous dites de faire des économies et quand on en fait vous ne les votez plus. Nous faisons des économies puisqu'on ne remplace pas un départ à la retraite, on s'organise différemment, on redéploie le personnel, vous auriez du nous encourager mais vous nous critiquez, dont acte. Ce n'est pas une opposition constructive, vous êtes responsable de vos actes, les Colomniérois apprécieront votre positionnement. S'il y a eu un décalage dans le temps, je n'en suis pas responsable, une fois de plus je répète que je ne suis ni postier, ni banquier; je suis Maire et j'essaie de gérer au mieux les deniers de la commune et j'aurais aimé plutôt que vos critiques, vos encouragements. Quand vous dites refus d'écoute, je ne vois pas en quoi il y a refus d'écoute de ma part, j'ai reçu les pétitionnaires qui étaient bien nombreux, je ne sais pas s'ils étaient tous de la commune d'ailleurs, mais je les ai reçus et leur ai expliqué la situation. J'attends encore vos propositions, vous me parlez d'économie, en voilà une économie.

La parole est à M. EL MOUEFFAK : Une réponse simple à M. SCHRICKE. Les élus ont une responsabilité, les citoyens aussi. Des citoyens ont fait une pétition, c'est leur droit.

Les élus de la majorité et l'administration ont travaillé pour trouver une solution qui n'est pas arrivée par hasard. Il a fallu que M. le Maire et ses services rencontrent ceux de la Poste, rencontrent le commerçant, pour trouver un accord. Il a fallu aussi travailler en interne avec le personnel de la bibliothèque et tout ceci a pris beaucoup de temps.

M. le Maire redonne la parole à M. SCHRICKE : Vous savez M. le Maire, je n'ai pas envie de polémiquer ce soir, je vous demande tout simplement et calmement quelles sont les démarches qui restent à effectuer.

Réponse de M. le Maire : il reste à voter la délibération pour permettre l'établissement de la convention et ceci à la demande de la Poste ; ensuite il y aura un transfert pour la borne postale. Quant à l'information elle sera faite, c'est prévu, mais comme l'a dit M. EL MOUEFFAK tout ceci prend du temps.

M. CAPOT: Ce n'est pas un dossier facile parce qu'effectivement l'abandon d'un service public touche et affecte la vie des gens et de ce point de vue je comprends aussi les pétitions, la colère et l'inquiétude que ça suscite. Je tiens toutefois à rappeler que le premier désengagement du service public c'est quand même celui de la Poste qui, sur cette commune, nous fait quelques misères. Je passe sur le dossier du gymnase mais les coups bas volent. C'est une entreprise où la remise en cause du statut des personnels y est permanente. C'est une entreprise qui participe à la désertification en zones rurales. Nos collègues dans la vallée de l'Isle sont à pied d'œuvre pour essayer de maintenir comme il se peut par l'action des collectivités locales et donc des mairies et des élus, l'organisation et le maintien de ce service. La Poste n'a même pas d'état d'âme. On arrive donc à des situations qui posent problème. Face à cela la municipalité ne fait pas ce qu'elle veut, elle fait ce qu'elle peut ; mais au moment où nos finances sont difficiles, collectivement et politiquement, nous avons pris la responsabilité de nous recentrer sur nos compétences tout en essayant de maintenir un maximum de services à la population, c'était dit dans notre profession de foi depuis le début de l'installation au conseil municipal. Pour avoir participé à quelques discussions avec la Poste, les représentants de la Poste pour le gymnase et sa filiale Poste Immo, je peux vous certifier que vis-à-vis des associations, des élus qui ont autorité sur une commune ils n'ont aucun état d'âme. Eux délaissent et abandonnent le service public, plongent nos concitoyens dans le désarroi et nous on fait ce qu'on peut. Je crois qu'il faut saluer l'intervention et la responsabilité de M. le Maire, la responsabilité de nos fonctionnaires qui ont pris sur eux en plus de leurs compétences propres notamment en matière culturelle, la possibilité d'accueillir la population du Bourg pour des démarches administratives. Ensuite il y a effectivement les opérations bancaires mais ce sont des opérations commerciales et le commerce reste au commerce et nous n'avons pas vocation à exercer ces opérations commerciales et bancaires. Je le répète, j'aurai préféré que la Poste maintienne ses engagements de service public.

M. le Maire le remercie pour toutes ces précisions. Il constate que nous aurons certainement une amplitude horaire améliorée pour ce qui est du service postal et que la transition s'est bien faite pour l'accueil administratif au niveau de la bibliothèque annexe, qui devient « point mairie annexe ». On continue à assurer le service public communal mais aussi le retrait de la Poste.

Il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 2. NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERS : PILOTAGE ET GOUVERNANCE

RAPPORTEUR: Mme BORDES

Mme BORDES fait une synthèse de la délibération ci-après et se tient à la disposition de chacun pour répondre aux questions qui pourraient lui être posées.

Par courrier du 16 juillet 2015, le Préfet de la Région Aquitaine informait le Président de l'Agglomération et la Mairie que le quartier prioritaire de Chamiers (563 logements sociaux) était éligible Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU- au titre des quartiers d'intérêt régional. Pour toute la Région Aquitaine, 3 autres quartiers ont été retenus, pour une dotation de l'ANRU s'élevant à 27 M€: Bordeaux Métropole (quartiers des Aubiers/ Dravemont/Palmer/La Saraillère/8 mai 1945) et CA de Mont de Marsan (quartier Peyrouat).

Pour mémoire, le projet de rénovation urbaine de Chamiers inscrit dans le contrat de ville représenterait a priori environ 26 M€ pour une participation de l'ANRU souhaitée de 6 M€ environ.

Le 17 juillet 2015, le nouveau règlement de l'ANRU a été publié et le 31 juillet, l'ANRU a informé les délégués territoriaux qu'une première enveloppe régionale dédiée à l'ingénierie des projets s'élevait à 810.000 € pour l'Aquitaine.

- LE NOUVEAU REGLEMENT DE L'ANRU

Deux grandes étapes pour un projet d'intérêt régional

Le nouveau règlement de l'ANRU distingue deux étapes obligatoires pour un projet d'intérêt régional :

- * Signature d'un protocole de préfiguration avant le 31 décembre 2015 sur la base d'un rapport stratégique de présentation du projet
- * Signature de la Convention de renouvellement urbain pluriannuelle : Le projet de convention doit suffisamment être avancé dès septembre 2016 pour que la répartition de l'enveloppe régionale puisse se faire entre tous les projets aquitains.

Ces deux dossiers seront instruits par le délégué territorial de l'ANRU, dès lors que le projet définitif pour le quartier de Chamiers décrit dans la convention conduirait à une demande auprès de l'ANRU inférieure à 7 M€ de financement. Sinon, le dossier sera instruit par le Comité d'engagement de l'ANRU au niveau national.

Un changement introduit dans le nouveau règlement : le portage intercommunal

Le nouveau règlement de l'ANRU et le protocole-type stipulent que le portage du projet est à assurer par la communauté d'agglomération, en lien avec la commune qui est chargée de la mise en œuvre du projet sur son territoire.

Le titre I-6 du règlement précise les modalités de pilotage opérationnel : « le porteur de projet, EPCI, désigne un(e) directeur (rice) de projet : ses missions sont clairement affirmées dans une lettre de mission. Son positionnement doit le rendre légitime auprès de tous les partenaires et acteurs du projet. Il doit bénéficier de tous les moyens lui permettant d'assurer sa mission ».

Les financements possibles

Le règlement de l'ANRU détaille par ailleurs ses possibilités d'intervention selon les domaines d'interventions : études, ingénierie, aménagement, création d'équipements structurants, travaux de démolition des logements, travaux de rénovation lourde des

logements, etc. Plusieurs critères, taux de financement, assiette de subvention ou montant de subvention y sont listés mais certaines précisions doivent encore intervenir au niveau national et au niveau régional.

Néanmoins, une réunion en préfecture de région a eu lieu le 8 septembre dernier pour effectuer les premiers arbitrages pour la répartition entre les projets de la première enveloppe ingénierie fixée par l'ANRU.

Il est important de noter qu'aucune subvention de l'ANRU ne peut être attribuée avant la signature du protocole (31 décembre 2015). Seules les études de Périgueux Habitat pourront faire l'objet d'une autorisation de commencement par la DDT, sur demande de l'organisme.

- PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU RENOUVELLEMENT URBAIN

L'agglomération, compétente en matière de pilotage du renouvellement urbain

Jusqu'à présent, les projets de renouvellement urbain retenus au titre de l'ANRU 1 étaient pilotés et portés par les communes (Gour de l'Arche, Pey Harry, etc.). L'agglomération était associée aux projets, au titre notamment de ses compétences obligatoires en matière d'équilibre social de l'Habitat et en matière de politique de la ville.

Les récentes évolutions législatives en matière de politique de la ville, rendant l'agglomération pilote dans ce domaine, ont également eu un impact sur le volet urbain des contrats de ville et donc sur le pilotage des opérations menées dans le cadre du nouveau programme de l'ANRU.

L'élu en charge du projet devient donc le Président de l'agglomération. En l'absence pour l'instant d'une équipe projet sur le PRU de Chamiers, le Grand Périgueux a pris en charge ce dossier à titre transitoire, afin de produire les documents nécessaires (rapport stratégique et protocole de préfiguration) d'ici décembre 2015.

La création d'une ingénierie du projet NPNRU de Chamiers

Le pilotage opérationnel est confié à un chef de projet dont les missions sont clairement définies dans les documents de l'ANRU. Il doit pouvoir s'appuyer sur une équipe « projet » qui, au-delà de la coordination et du suivi « technique », administratif et financier de toutes les facettes du projet, doit également s'assurer de la concertation avec les habitants et de la communication autour du projet et de actions qui en découlent.

L'équipe projet (ingénierie de projet et frais de structure) envisagée serait la suivante :

- * Un chef de projet à temps plein recruté à partir du 1^{er} janvier 2016 par le Grand Périgueux, cofinancé par l'ANRU (50%) et la ville de Coulounieix-Chamiers (25%)
- * Un(e) assistant(e) technique (1 ETP) mis(e) à disposition du Grand Périgueux par la ville de Coulounieix-Chamiers à partir du $1^{\rm er}$ janvier 2016, cofinancé à 50% par l'ANRU

Par ailleurs, la ville de Coulounieix-Chamiers a donné son accord pour que l'équipe projet puisse mobiliser les compétences du service municipal de communication pour concevoir et conduire toutes les actions de concertation et d'information nécessaires.

Les missions qui doivent être dévolues à l'équipe projet sont notamment les suivantes :

- * Définir, formaliser, piloter le projet de rénovation urbaine 2016-2024 (habitat, équipements, activités économiques, espaces publics,...);
- * S'assurer de la cohérence du projet avec les orientations communautaires, notamment en matière d'aménagement, d'équilibre de l'habitat et mixité sociale (et l'intégration éventuelle de l'office), de déplacements, d'actions économiques et de services à la population ;
- * Assurer la coordination des maîtrises d'ouvrages et l'animation de la démarche partenariale de projet, y compris le pilotage opérationnel des opérations d'investissement ;
- * Mettre en place, contractualiser et piloter l'ensemble de l'ingénierie de projet, gérer les financements partenariaux (demandes de subventions, recettes foncières,...);
- * Elaborer et mettre en œuvre la Gestion Urbaine de Proximité de Chamiers et participer aux instances de GUP de Boulazac et de Périgueux ;
- * Organiser et animer les dispositifs de concertation et d'association des habitants en lien avec le conseil citoyen (maison de projet) et avec l'appui du service de communication de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Cette équipe projet travaillera en lien direct avec chaque structure maître d'ouvrage (élu et services) qui sera aussi signataire de la convention avec l'ANRU, et notamment :

- **La commune de Coulounieix-Chamiers** : 1 Référent politique de la ville de Chamiers, le Conseil Citoyen, le service communication, les services techniques chargés de conduire les opérations sur les espaces et les équipements publics ;
- **Périgueux Habitat** : 1 Chargé d'opération dédié au PRU de Chamiers en phase préalable (expertises, études...) puis, en phase opérationnelle, 1 chargé de l'accompagnement des locataires secondé par 1 personne sur la communication ;
- **Le Grand Périgueux** : 1 référent Habitat (chef de service) + 1 référent politique de la ville (lien contrat de ville et GUP) et autant que de besoin les ressources internes (Développement économique, transports, déchets ménagers...).

Plan de financement prévisionnel de l'ingénierie de projet

Au vu des premiers échanges sur la répartition de l'enveloppe régionale de 810.000 €, l'ingénierie obligatoire liée au projet NPNRU de Chamiers pourrait être financée de la manière suivante :

Porteur	Besoin	Coût annuel	Taux sollicité	Montant subventio n ANRU	Cout CAGP / an	Cout Chamiers / an
Communauté d'agglomératio n du Grand Périgueux	Chef de projet (1 ETP)	60 000 €	50%	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Ville de Coulounieix Chamiers	Assistan t chef de projet ANRU (1 ETP) - mis à	36 000 €	50%	18 000 €	18 000€	0€

dispositi			
on sur le			
projet			

96 000 € SOUS TOTAL AGGLO + VILLE

Lors de ces premiers échanges sur la répartition de l'enveloppe régionale, les études obligatoires prévues par Périgueux Habitat (étude socio-urbaine, diagnostics techniques, diagnostics thermiques, accessibilité des immeubles, étude sécurité/résidentialisation..) seraient également éligibles aux financements de l'ANRU à 50 %.

Compte tenu des délais contraints fixés par l'ANRU (31 décembre 2015 pour signature du protocole et septembre 2016 pour la convention), il semble nécessaire de lancer le recrutement du chef du projet dès le dernier trimestre 2015 et d'établir les conventions de mise à disposition de l'assistant technique et du service de communication avec la commune de Coulounieix-Chamiers.

- Engagements de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Au vu de l'enjeu de cette opération sur le quartier de Chamiers et des nouvelles obligations réglementaires définies par l'ANRU, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux s'est engagée à :

- A assurer le pilotage et la coordination du projet de rénovation urbaine (PRU) du quartier de Chamiers ;
- A créer un poste non permanent de chef de projet renouvellement urbain (catégorie A) à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2016 et sur la durée du projet, soit jusqu'en 2024 (par voie contractuelle ou statutaire) et de lancer la procédure de recrutement dès à présent ;
- A signer la convention de mise à disposition avec la commune de Coulounieix-Chamiers pour le poste d'assistant technique du chef de projet à temps plein, selon les conditions présentées;
- ▲ solliciter les financements nécessaires auprès des partenaires financiers et notamment ceux de l'ANRU ;
- A signer le protocole de préfiguration et tous les documents liés au PRU de Chamiers, notamment les conventions avec l'ANRU.
- Engagements de la Commune de Coulounieix-Chamiers

Au vu de l'enjeu de cette opération sur le quartier de Chamiers, il est proposé à la commune de Coulounieix-Chamiers de s'engager à :

- ▲ contribuer au projet de rénovation urbaine (PRU) du quartier de Chamiers, piloté et coordonné par la Communauté d'agglomération ;
- A signer la convention de mise à disposition avec la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux pour le poste d'assistant technique du chef de projet à temps plein, selon les conditions présentées ;
- A signer le protocole de préfiguration et tous les documents liés au PRU de Chamiers, notamment les conventions avec l'ANRU.
- M. le Maire précise que nous sommes partis pour un important programme de

rénovation urbaine qui va s'étaler sur plusieurs années (au moins 10 ans). Il félicite les équipes qui se sont mises au travail, des techniciens, des élus, des membres du conseil citoyen, ce qui est la grande nouveauté de la politique de la ville.

M. SCHRICKE: Nous nous félicitons de ce nouveau programme de renouvellement urbain dont va profiter Chamiers particulièrement défavorisé d'autant plus que ce programme est piloté et coordonné par le Grand Périgueux.

M. le Maire : Oui, avec un droit de regard des élus que nous sommes et des habitants. Il y a aussi tout le secteur économique et il remercie Mme BORDES d'avoir pu faire venir les techniciens d'EPARECA, qui sont venus depuis LILLE pour établir un diagnostic, accompagnés de techniciens de bureaux d'études indépendants, qui vont analyser, prospecter sur le quartier et nous faire des propositions.

La délibération est votée à l'unanimité.

Point 3.DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET GENERAL

RAPPORTEUR: M. EL MOUEFFAK

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement

Diminution/augmentation de crédits			Augmentation de recettes			
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme	
Travaux de voirie	201/2315	-101 600,00 €				
Études	114/2031	6 400,00 €				
Emprunts	16/1641	66 500,00 €				
Subventions d'équipement	208/20422	28 700,00 €				
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00	

M. SCHRICKE: Pour information générale, pouvez-vous détailler ces trois postes à réajuster ? Nous déplorons que la voirie fasse les frais de l'opération compte tenu de son piteux état à certains endroits.

M. EL MOUEFFAK : Les 6 400 € sont pour les études de la politique de la ville.

Les 66 500 € ce sont des emprunts concernant le Syndicat des Energies (SDE)

Les 28 700 € ce sont des équipements pour le Syndicat des Energies.

Il précise à M. SCHRICKE que rien n'a été enlevé à la voirie. Il s'agit de crédits qui étaient inscrits en voirie, qui n'ont pas été utilisés et qui ont donc été affectés à d'autres chapitres.

Ce point est voté à l'unanimité.

Point 4. ENGAGEMENT DES PROCEDURES DE REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE DU BOURG DE COULOUNIEIX

RAPPORTEUR: M. EL MOUEFFAK

Considérant qu'il ressort de la jurisprudence que l'état d'abandon des concessions funéraires se caractérise par des signes extérieurs nuisant au bon ordre et à la décence du cimetière.

Considérant que pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- avoir plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon.

Considérant qu'un certain nombre de concessions ne seraient pas entretenues et donc potentiellement à l'abandon au cimetière du bourg de Coulounieix-Chamiers.

Il est proposé au Conseil municipal d'engager des procédures de reprise des concessions funéraires en état d'abandon sur le cimetière du bourg de Coulounieix-Chamiers, selon la procédure juridique suivante :

I. La constatation de l'état d'abandon

La constatation de l'état d'abandon constitue la première étape de la procédure.

Il convient avant tout de vérifier que la concession funéraire a plus de trente ans et qu'aucune inhumation n'y a été effectuée depuis dix ans.

1 - La rédaction d'un procès-verbal de constat d'abandon

L'état d'abandon doit être constaté par procès-verbal dressé sur place par le maire, accompagné d'un fonctionnaire de police ou d'un garde champêtre ou d'un policier municipal.

Si le maire a connaissance de descendants ou successeurs du concessionnaire de la concession abandonnée, il doit les aviser un mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception, du jour et de l'heure de la constatation et les inviter à y participer. Faute d'adresse connue, l'avis doit être affiché à la mairie et à la porte du cimetière.

Les mentions devant figurer dans le procès-verbal doivent décrire avec précision l'état dans lequel se trouve la concession.

Cette description est très importante car c'est grâce à elle que, trois ans plus tard, lors du second constat, on pourra établir si des améliorations ont été apportées ou si, au contraire, les dégradations constatées ont évolué.

2 - L'affichage et la notification du procès-verbal

Le procès-verbal constatant l'état d'abandon doit être notifié aux représentants de la famille.

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire doit leur notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception, copie du procès-verbal, dans les huit jours qui suivent la rédaction du procès-verbal et les mettre en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien.

Le maire doit parallèlement porter à la connaissance du public, dans les huit jours de son établissement, des extraits du procès-verbal en les faisant afficher durant un mois à la mairie et au cimetière, à deux reprises et à quinze jours d'intervalle.

Il est opportun que le maire tienne une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté.

L'état d'abandon constaté par procès-verbal ne doit pas avoir été interrompu dans les trois ans qui suivent l'expiration de la période des affichages par un acte d'entretien constaté contradictoirement. Si tel est le cas, la concession, de nouveau entretenue, sort de la procédure.

Trois ans après l'affichage du procès-verbal de constat, un nouveau procès-verbal rédigé dans les mêmes conditions doit constater que la concession continue d'être en état d'abandon et doit notifier aux intéressés les mesures envisagées.

Un mois après la notification, le maire saisit le conseil municipal afin de décider de la reprise ou non de la concession.

II. La décision de reprise

Aux termes de l'article L. 2223-17 du CGCT, la reprise par la commune d'un terrain affecté à une concession en état d'abandon est prononcée par arrêté motivé du maire. Le maire ne peut le faire que dans la mesure où le conseil municipal s'est montré favorable à la mesure, mais il n'est pas tenu de suivre cet avis favorable.

L'arrêté du maire, qui doit être porté à la connaissance du public, est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication et à sa notification.

III. La reprise des concessions et les droits de la commune sur les terrains repris

Un mois après la publication et la notification de l'arrêté prononçant la reprise de la concession abandonnée, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires restés sur la concession.

Le maire peut alors concéder à nouveau le terrain de la concession reprise à condition d'avoir respecté au préalable les trois formalités suivantes :

- avoir fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans l'emplacement repris et les avoir fait réunir dans un cercueil ;
- avoir fait aussitôt réinhumer ces restes dans un emplacement du même cimetière affecté à perpétuité par un arrêté municipal et aménagé en ossuaire.
- avoir consigné les noms des personnes dans un registre tenu à la disposition du public.
- M. EL MOUEFFAK précise qu'il y a eu 210 concessions qui ont été recensées et que nous avons environ une quarantaine de retours.
- M. le Maire tient à s'excuser pour les désagréments que ça peut causer. Certains ont été heurtés par le terme « abandon » mais c'est un terme réglementaire.

Le Conseil municipal approuve l'engagement de la procédure de reprise des concessions funéraires en l'état d'abandon telle que décrite ci-dessus pour le cimetière du bourg de Coulounieix.

Point 5. AVENANT N° 8 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

RAPPORTEUR: M. BARBARY

Considérant le raccordement de divers bâtiments communaux au réseau de chaleur de la ville et l'enlèvement des chaudières de ces bâtiments.

Le présent avenant a pour objectif de supprimer les redevances de type P1 et de réajuster les redevances de type P2 et P3 sur les bâtiments concernés.

M. SCHRICKE : Sauf miracle, l'église de Coulounieix n'est pas raccordée à ce réseau de chaleur !

M. BARBARY: Je reconnais votre perspicacité M. SCHRICKE.

M. TOUGNE, Directeur des services techniques, explique l'erreur dans la formulation des contrats car il y 2 chaufferies : 1 pour chauffer la nef et une pour chauffer les salles annexes mais qu'il s'agit bien de l'église de Chamiers.

Adopté à l'unanimité.

Point 6. MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ORGANISATION DES EXPOSITIONS

RAPPORTEUR: M. CAPOT

Toujours dans le souci de recueillir quelques deniers, il est proposé de demander une participation financière aux artistes dans le cadre de l'organisation des expositions au Château des Izards.

En effet, la Commune met à disposition des artistes plasticiens, une salle d'exposition sur le site du Château des Izards et assure également en son nom, les œuvres présentées.

Cette participation financière s'élèverait à la somme de 80 euros par exposition. Les artistes ou associations, issus du territoire communal en seraient exonérés.

Les modalités de recouvrement de cette participation seront spécifiées dans la convention liant les deux parties.

M. SCHRICKE: Nous sommes favorables à cette mesure responsable.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire demande à M. SCHRICKE s'il veut reposer la question qu'il avait formulée par écrit.

Question de M. SCHRICKE: Concernant la fusion que la ville de Périgueux vous propose, les informations en notre possession indiquent que vous refuseriez cette éventualité. Pourriez-vous nous expliciter les raisons de ce choix d'autant qu'aucune consultation n'a été faite à ce jour ?

Avant de répondre à M. SCHRICKE, M. le Maire remercie le Rucher du Périgord pour les pots de miel qu'ils nous ont offerts.

S'adressant à M. SCHRICKE : Je viens de prendre la précaution de vous laisser la parole pour bien vérifier les termes que vous avez écrits et que vous venez d'employer, comme quoi je refuserai cette éventualité de fusion. Je ne sais pas où vous prenez vos informations mais il ne me semble ni avoir dit, ni écrit cela. J'ai dit au contraire que ceci méritait réflexion et même très longue réflexion car nos communes sont le fruit de notre histoire, elles partent de la révolution française (plus de 200 ans), comme je l'ai évoqué tout à l'heure.

Ce que je souhaiterais c'est qu'il y ait une méthode démocratique qui soit adoptée.

Je vous fais remarquer que ce n'était pas inscrit dans notre programme; nulle part Jean-Pierre ROUSSARIE et son équipe n'ont écrit qu'on irait vers la fusion. C'est un collègue qui nous sollicite pour entamer une réflexion. Ce collègue a le droit mais ce n'est pas lui qui mène la danse, c'est une décision qui sera prise collectivement dans un sens ou dans l'autre. Ce que je souhaite c'est qu'il y ait une étude approfondie, que le conseil municipal, les groupes et partis politiques, le conseil des Sages, la population, y soient associés. Je l'ai d'ailleurs proposé au conseil des Sages.

Je voudrais dire aussi qu'actuellement ça va vite, trop vite. M. le Préfet nous a réuni le 5 octobre sur un nouveau schéma intercommunal alors qu'on a à peine digérer la fusion Isle/Manoire - C.A.P, que déjà on repart vers une autre fusion /extension. Pour moi c'est l'extension puisque le pays vernois que M. le Préfet nous propose, ne vient pas entièrement, 2 communes n'ayant pas souhaité y aller: Trémolat et Limeuil, mais au-delà de ça, il y a 4 autres communes qui frappent à la porte: Manzac S/Vern, Savignac les Eglises, Sorges et Ligueux. On a entamé des pourparlers avec le pays vernois. On a eu cette discussion au Grand Périgueux, on va l'avoir avec notre commune, il va falloir qu'on se prononce.

Concernant la Région : nous sommes 5 départements, on va passer à 12 départements. Que les choses soient claires. Je ne suis pas opposé à une réflexion, je ne suis pas opposé à la fusion, je ferai ce que les conseillers municipaux me diront de faire, ce que la population me dira de faire. Je n'ai prononcé aucun acte pour le moment.

Ce que je peux vous dire M. SCHRICKE, c'est que notre collègue Maire de Périgueux nous a invité 2 fois à une réunion que nous avons déclinée parce que nous sommes dans une période particulière où nous sommes pris par ces thématiques de fusion et nous sommes aussi dans une période électorale, qui n'est pas un moment serein pour appréhender ces questions. Si nous sommes réunis peut-être que nous nous rendrons à une réunion et si on devait y aller je poserai des questions : que va-t-on faire de l'intercommunalité ? Comment, alors que je suis sollicité par un Vice-président ou un conseiller délégué, M. Jean-François MATHIEU du Grand Périgueux pour ne pas le citer, réfléchir sur la mutualisation ? Comment on articule tout ça avec l'intercommunalité ?

Ensuite je voudrais qu'il y ait une commission d'experts à nos côtés car je ne me prononcerai pas sans avoir regardé les 2 plateaux de la balance : le pour et le contre, les avantages et les inconvénients. Je souhaite qu'il y ait dans cette commission outre les élus des conseils municipaux, des experts nationaux (Association des Maires de France) ou locaux (Union des Maires) et des techniciens de l'intercommunalité. Comment se fait-il que la réflexion ne soit pas partie de cette dernière ? Je connais des endroits où justement elle est partie de l'intercommunalité : à Annecy (mais ça n'a pas abouti), St-Omer (ça n'a pas abouti). Un seul endroit où ça a l'air d'avancer, c'est Cherbourg et je pense que le Ministre de l'Intérieur ne doit pas y être étranger. Donc tout ceci mérite réflexion dans la sérénité, dans le temps avec beaucoup de concertations, d'éclaircissements.

En arrière fond, soyons clairs, il y a la problématique de la raréfaction des finances publiques parce que notre Etat est mal : plus de 2 mille 100 milliards de dettes et qu'il nous fait les poches : plus de 28 milliards qui seront ponctionnés en 3 ans ; mais est-ce que pour les seuls enjeux financiers on doit marcher à pas forcés vers des fusions.... Peut-être qu'il y a des avantages mais il doit y avoir des inconvénients : quid de la proximité, car les élus de proximité sont souvent sollicités et ils sont là pour aider, pour

être auprès des gens, pour entendre leurs difficultés. Donc du temps, de la sérénité.... Je vous demande d'être prudents dans les mots que vous employez les uns, les autres. Je me prononcerai en même temps que vous si nous sommes amenés à le faire, après avoir entendu tous les avis.

M. SCHRICKE: C'est tout simplement du fait que vous n'êtes pas allé à ces réunions que tout a pu être dit et transformé et déduction a été faite que vous étiez contre. C'est ce qui m'a été dit ainsi qu'à plusieurs personnes.

M. le Maire lui demande si le fait de ne pas assister à une réunion veut dire qu'on est contre, ajoute qu'il s'est exprimé, qu'il a fait un communiqué de presse, répète qu'il ne s'est jamais prononcé et que par ailleurs il n'est pas mandaté, il n'a pas fait campagne pour ça. Il a fait campagne sur la politique de la ville et suggère à M. SCHRICKE de relire son petit livre rose où tout son programme est détaillé : la rénovation urbaine, les équipements structurants, la dynamisation économique, la solidarité, la priorité à l'école et après M. SCHRICKE, mais vous le savez, il y a la restauration de nos finances communales.

Par contre, il a été tenu dans la presse des propos qui m'ont fortement irrité. Pourquoi la première fois j'ai refusé d'aller à la réunion proposée par Antoine AUDY? Parce que j'ai vu dans la presse des propos tenus par des collègues et je sais d'ailleurs lesquels ont tenu ces propos. Certains ont dit: Jean-Pierre ROUSSARIE va aller à la réunion menottes aux mains chez Antoine AUDY parce que ses finances sont mal. C'est vrai, je ne l'ai jamais caché mais par contre nous ne sommes pas sous tutelle contrairement à ce que certains ont dit, nous sommes dans le rouge, c'est vrai, nos ratios ne sont pas bons mais par contre nous avons entrepris un effort de redressement communal que le Préfet et M. BASSAGET, sous préfet, ont salué et nous ont encouragé. Notre challenge est là et je pense que si nous sommes rigoureux et nous le sommes, nous allons parvenir à redresser nos finances communales. Coulounieix-Chamiers, n'est pas à vendre, Coulounieix-Chamiers a son caractère.

Mme BORDES : Aucun élu autour de cette table n'a dit un jour qu'il voulait fusionner avec une autre commune. Le seul devoir que nous ayons c'est de respecter nos électeurs et nos électeurs ne nous ont pas donné mission.

M. CAPOT: Je crois que le débat viendra. Antoine AUDY est coutumier du fait. C'et un homme qui rêve tout haut. Il a fait à 2 reprises récemment sur l'avenir des ateliers de Périgueux, sur d'hypothétiques terrains appartenant au technicentre industriel qui seraient à vendre par baisse d'activités alors que c'est faux et il a réédité un rêve qui serait de fusionner avec notre commune et je pense que pour la démocratie, pour le respect des élus, par presse interposée, répandre ces idées là, lancer des pavés, ce n'est pas sain, ce n'est pas respectueux, ca ne participe pas à la clarté et Jean-Pierre ROUSSARIE fait bien de rappeler que nous, élus, nous sommes élus dans le cadre d'un mandat clair qui a été publié et distribué à chaque Colomniérois et chacun savait sur quoi on s'était engagé. Pour autant, il peut y avoir des aléas et effectivement avec le remodelage des collectivités, 2 sont dans le collimateur, 2 autres vont certainement devenir prédominantes. Il y a la Région et l'Intercommunalité. Pour autant faut-il que ces 2 collectivités prennent le pas sur la collectivité de proximité qui est le premier échelon démocratique. Quand les gens sont embêtés y compris sur des aspects nationaux comme on a pu le voir aujourd'hui ou internationaux, ce sont les élus de proximité qui sont sollicités et je crois qu'il serait dommage que cet aspect de proximité soit remis en cause. Il me semble que la réforme ne peut pas faire l'impasse sur cet aspect car il y aurait danger à considérer que, parce qu'on est petit, on ne peut pas exister. Je regarde ce qui se fait au niveau des compétences culturelles et associatives dans des petites communes qui ont peu de moyens : avec l'implication des gens il se fait des choses magnifiques (festival de la Vallée par exemple) et battre en brèche ceux qui voudraient que lorsqu'on est plus gros on peut mieux se défendre ? Pour autant est-ce

qu'une grosse structure nourrit un projet qui soit l'émanation démocratique des gens ? Non. Donc je crois qu'en matière de démocratie de proximité ce n'est pas fait pour répondre aux attentes des gens. Il y a affectivement pour des petites communes une course à la carotte qui peut être distribuée par la fusion de communes. Il me semble que l'avenir il est plutôt à s'interroger sur l'utilité de l'intercommunalité. J'ai connu le District, la Communauté d'agglomération périgourdine et quand il a fallu prendre une compétence comme la petite enfance, les communes et les élus collectivement, avec la Caisse d'Allocation Familiales qui se désengageait elle aussi, ont été capables dans la concertation de préparer un projet et de préparer cette prise de compétence. Enfin, je souscris à ce que dit Jean-Pierre ROUSSARIE, il y a un échelon sur lequel on ne peut pas transiger, c'est le débat démocratique car ce serait se couper de la population que de tout régler en cabinet, loin des gens et dans le contexte actuel ça aurait un effet boomerang assez désastreux.

M. SCHRICKE: Je suis parfaitement conscient M. le Maire que vous n'avez pas écrit ceci dans votre projet de mandat, mais comme vous le savez et nous sommes ici plusieurs à être élus au Grand Périgueux, on voit que la loi NOTRe vient de tout bousculer et nous impose des échéances rapides, où il faudra réagir. La preuve c'est que 3 communes viennent de fusionner à l'est de l'agglomération.

M. le Maire : Quand on regarde la loi NOTRe et la carotte dont peuvent bénéficier certaines communes, nous ne sommes pas concernés par ces dispositions. Il s'agit des communes qui veulent atteindre les 10 000 habitants et qui veulent aussi bénéficier du gel des dotations de l'état.

M. EL MOUEFFAK : Avant de parler de la fusion, M. le Maire a parlé de la mutualisation et je crois que nous irons tous vers la mutualisation des moyens pour des raisons d'efficacité et de diminution des dépenses. On peut avoir une mutualisation des moyens avec une démocratie de proximité et ce sont ces 2 éléments qu'il faut accorder pour une plus grande efficacité des moyens mis en place dans les collectivités.

M. le Maire: Quand je parlais tout à l'heure de l'articulation fusion de communes/mutualisation/intercommunalité et quid de l'intercommunalité, il y a là des ambiguïtés à lever. Dans la loi actuelle nous sommes fortement incités à mutualiser. Il y a un coefficient d'intégration et plus on fait d'intégration, plus ça fait des ressources nouvelles pour l'intercommunalité. Le Président AUZOU l'a bien compris puisqu'il nous propose d'aller vers plus de mutualisation et que dans le cadre de l'extension – fusion, et Patrick CAPOT l'a dit, on a déjà fait les crèches, on a fait récemment le service urbanisme mais des questions vont se poser par rapport aux centres de loisirs car déjà le pays vernois le pose sur la table ayant été très loin dans la mutualisation, et il va bien falloir harmoniser et tout ceci est complexe. C'est pour cela que je dis prenons le temps et la mutualisation peut être une piste.

Le débat s'arrête là pour ce soir et M. le Maire donne la parole à M. CORTEZ.

Je vous fait part, au nom des élus Europe Ecologie - Les Verts, d'une contribution relative à la conférence mondiale sur le climat (COP 21 sur le climat).

Le réchauffement climatique est confirmé par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC); il est essentiellement dû aux activités humaines.

Ce réchauffement bouleverse la nature par les intempéries, la montée des océans, la disparition de la biodiversité, les maladies, les guerres de l'eau, du pétrole, des

territoires, la guerre de survie. S'en suivent des migrations, des famines, de la misère, des morts, du racisme, de l'exclusion,...

La conférence sur le climat (COP21), qui débutera fin novembre 2015 à Paris, réunira 196 pays de la planète. Ces pays devraient s'engager à réduire les Gaz à Effet de Serre (GES) générateurs du réchauffement climatique. Nous devons les pousser à être respônsables. Notre démarche d'aujourd'hui est une action allant dans ce sens.

La réussite de cette conférence de Paris est une obligation et ne doit pas se conclure par un échec comme celle de Copenhague.

Cette réussite passe par :

- un engagement des états sur une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre. L'objectif est de ne pas dépasser de 2° le niveau de température constaté durant la période pré-industrielle or l'ensemble des engagements atteint pour l'instant 2,7°.
- un contrôle strict de la réalisation de ces engagements
- une aide réelle aux pays en difficulté pour qu'ils se développent en maitrisant leurs GES.

Cette conférence doit aller au-delà de la réduction des GES. Pour cela, il apparaît nécessaire de changer le modèle de production qui nous a conduit à cette situation catastrophique. Pour ne pas dépasser ces 2°, il convient de :

- maîtriser l'économie et les multinationales. L'affaire Volkswagen est une preuve de ce que « l'économie » est capable de faire pour augmenter ses profits.
- mettre en place une vraie démocratie.

Les ressources terrestres sont limitées, les énergies renouvelables sont sous-exploitées, les injustices augmentent, la démocratie est dévoyée, l'intérêt général se délite. Notre société doit en tenir compte.

Cette motion s'adresse aux dirigeants mondiaux mais aussi aux gouvernements présents et futurs de la France, à la municipalité de Coulounieix-Chamiers et aux citoyens.

Certaines solutions du 20ème siècle ne sont plus adaptées. Le développement des cars concurrents des Trains Express Régionaux, les incinérateurs, les centres d'enfouissement des déchets, l'agriculture productiviste, le tout camion, l'aéroport de Notre Dame des Landes et les grands projets inutiles, les importations et les exportations inconsidérées, les énergies fossiles, les gaz de schistes, les exonérations de taxe sur le kérosène et le carburant du fret maritime, le nucléaire frein aux énergies renouvelables, le TAFTA et autres traités de libre échange... participent à la production de GES. Les gouvernements se doivent d'être responsables dans la gestion de la France et non de répondre favorablement aux sollicitations des lobbies. L'augmentation des taux de pollution par l'automobile, décidée ces jours-ci en Europe, est une preuve de plus que le climat n'est pas une priorité pour tous. Oui il est possible de réduire les GES et de créer des emplois par une transition écologique de l'économie. Avoir du courage politique, se démarquer des groupes de pression et agir dans l'intérêt collectif doivent être des règles intangibles.

La baisse des dotations de l'Etat a aussi des incidences sur le réchauffement climatique notamment en ne permettant pas aux communes d'investir dans l'isolation de leurs bâtiments, dans l'alimentation bio et locale et dans le remplacement de véhicules anciens très polluants. Néanmoins, la municipalité de Coulounieix-Chamiers doit s'impliquer dans ces dépenses pour réduire les GES, pour réaliser des économies et pour préserver la santé de ses ressortissants. Coulounieix-Chamiers, en tant que membre du Grand Périgueux, doit soutenir résolument le transport collectif afin de permettre une réduction importante du nombre de voitures en circulation.

En tant que consommateur, nous devons aussi faire les bons choix pour limiter les GES. Certes la Chine est le pays qui en émet le plus mais le chinois en produit bien moins que l'américain des USA et ce qu'il produit est dû en grande partie aux consommateurs étrangers notamment français. Consommer autrement : local, bio, isoler son logement, co-voiturer, utiliser les transports collectifs...c'est lutter contre le réchauffement climatique, c'est préserver notre planète et aussi assurer l'avenir de l'humanité.

- M. le Maire : Nous prenons acte de votre déclaration. Simplement je tiens à vous faire remarquer quelques petits points :
- 1. j'ai entendu cet après midi que le Président de la République, malgré le contexte, maintenait la COP 21 et je crois que c'est un bon point pour la France.
- 2. J'ai entendu que des écologistes saluaient la persévérance du Président de la République.
- 3. Au niveau du Grand Périgueux, je pense que nous avons pris une série de décisions qui vont dans le bon sens notamment au niveau du transport avec l'aide de la Région (la navette ferroviaire), nous développons le co-voiturage (adhésion à un organisme Go Too), nous allons développer les parcs relais et nous allons relooker le P.D.U pour favoriser et développer le transport collectif.

Certes il reste des enjeux au niveau de l'isolation thermique mais je crois qu'à Coulounieix-Chamiers nous avons posé la première pierre avec la chaufferie centrale et tout le travail que va conduire Mireille BORDES au niveau de la politique de la Ville va y contribuer. Progressivement, en fonction de nos moyens, nous poursuivons ces travaux d'isolation. Nous continuons à agir pour la protection de notre cadre de vie, de notre environnement et pour laisser un monde meilleur à nos enfants.

- M. EL MOUEFFAK: En maintenant la COP 21 c'est un espoir pour les jeunes, par rapport aux évènements qui les ont touchés. C'est un message fort comme la présence de 100 chefs d'Etat pour dire que la France reste debout, que c'est un grand pays qui n'a pas peur.
- M. le Maire conclut en disant que le premier facteur de développement durable c'est la Paix et annonce le prochain conseil municipal : le 8 décembre 2015.

La séance est levée à 20 h 15

Le MAIRE,

Jean-Pierre ROUSSARIE